

IMPORTANT



ENQUÊTE D'ÉLIGIBILITÉ POUR L'OBTENTION DES SUBVENTIONS

Un questionnaire va vous être adressé courant juin concernant votre éligibilité aux subventions en vigueur. Votre retour est très important pour permettre d'anticiper les démarches auprès des organismes financeurs.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Le questionnaire comprendra également une partie dédiée à des questions techniques sur votre logement pour permettre de définir au mieux le programme de travaux sur l'ensemble de votre résidence.

NOUS VOUS DEMANDERONS UN RETOUR POUR DÉBUT JUILLET 2020.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !



UN PROJET DE RÉNOVATION EN COPROPRIÉTÉ REPOSE SUR LA CO-CONSTRUCTION !

En tant que copropriétaire, vous êtes acteur de votre projet : c'est votre copropriété !

Nous prenons en compte vos attentes, vos doutes et restons à votre écoute de manière permanente.

VOTRE IMPLICATION EST IMPORTANTE POUR ASSURER LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET !

INFO COVI-19 : Agir en sécurité pour la santé de tous, une priorité partagée avec nos partenaires artisans !

La crise sanitaire et économique que nous connaissons actuellement nous rappelle à quel point il est important de vivre dans un logement confortable en été comme en hiver ; un logement qui soit moins énergivore donc moins coûteux et surtout plus sain. Plus que jamais, vos préoccupations sont nos préoccupations !

Pour continuer à vous accompagner dans ce contexte, Hauts-de-France Pass Copropriété s'engage : respect des gestes barrières, précautions sanitaires par nos techniciens et les artisans, etc.



QUESTIONS

sur la partie technique : Kemal M'Foungoulie
kemal.mfoungoulie@hautsdefrance-spee.fr / 03 65 88 95 63

sur la partie financement : Aurélie LECLERCQ
aurelie.leclercq@hautsdefrance-spee.fr / 03 65 88 95 62



Résidence Aristide Briand

votre projet de rénovation énergétique

copro
news

#1

juin 2020



Lors de l'assemblée générale du 04 février 2020, votre copropriété a souhaité s'engager dans un projet de rénovation énergétique avec l'accompagnement de notre dispositif, Hauts-de-France Pass Copropriété.

Depuis, nous avons travaillé sur le recrutement de l'équipe de maîtrise d'oeuvre qui va vous accompagner tout au long du projet. L'appel d'offres qui avait été lancé mi-février a permis d'obtenir 4 candidatures pour la mission de maître d'oeuvre. C'est le Cabinet Silvert qui a été retenu pour le sérieux de sa réponse.

Comme vous le devinez, un projet en copropriété est fait de multiples étapes, incluant de nombreux acteurs. Tout cela n'est pas simple ! C'est pour cela que nous vous adressons cette toute première «copro news» dédiée à la rénovation énergétique de votre copropriété. Ce journal a pour objectif de vous transmettre de l'information lors des grandes étapes de votre projet.

Pour cette première édition, nous y abordons les sujets suivants :

- Que s'est-il passé depuis l'assemblée générale de février 2020 ?
- Qui sont les acteurs de votre projet de rénovation énergétique en copropriété ?
- Quelles sont les prochaines étapes vers la rénovation de votre copropriété ?

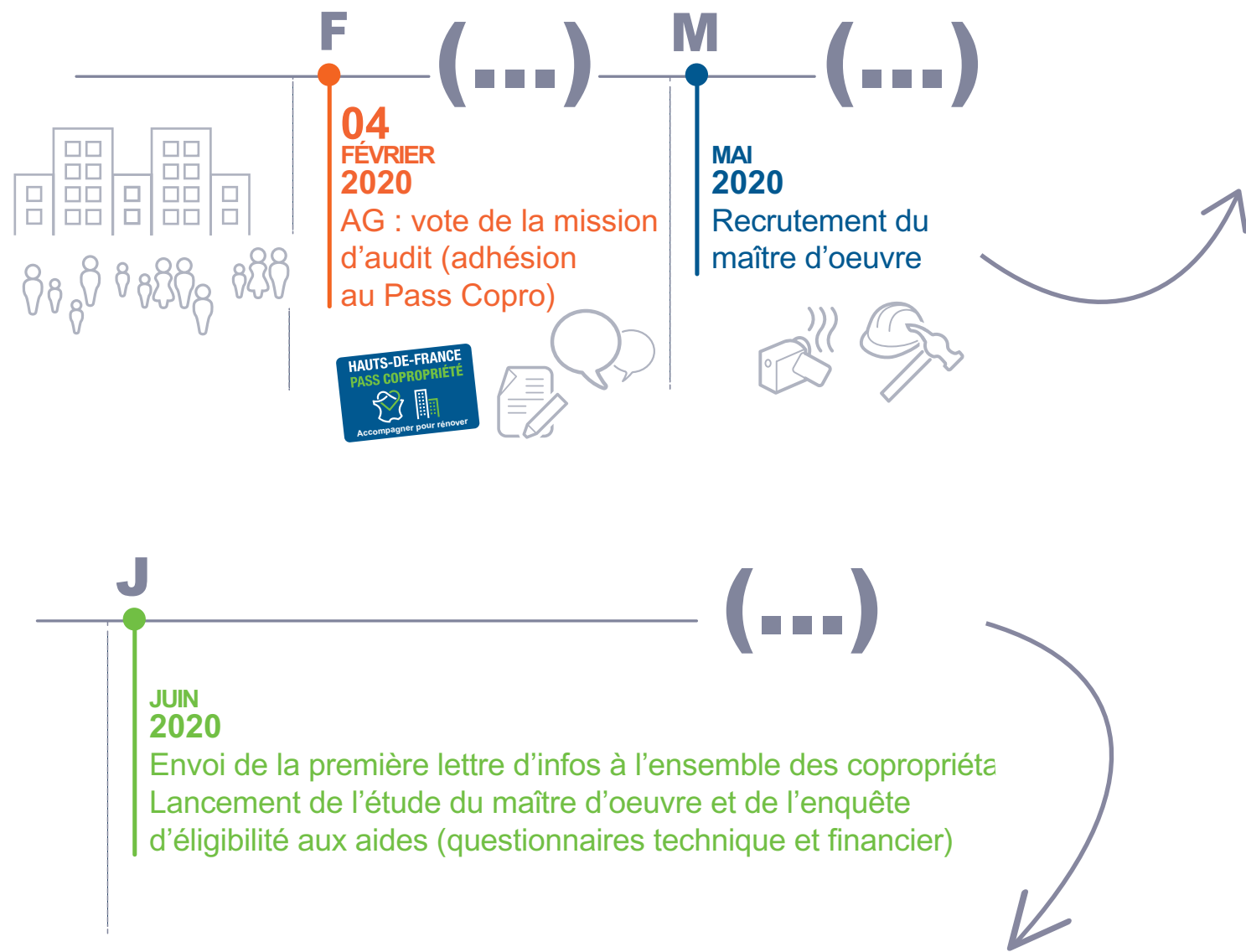
Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question.

Nous vous souhaitons bonne lecture.



Le 04 février 2020, votre Résidence a franchi la première étape du projet de rénovation de votre résidence en votant à la majorité l'adhésion au Hauts-de-France Pass Copropriété. Elle couvre le recrutement d'un maître d'oeuvre, la réalisation du diagnostic global de votre copropriété, la réalisation d'une enquête d'éligibilité sur les subventions auxquelles peut prétendre chaque copropriétaire, et la réalisation du rapport amiante et plomb avant travaux. L'objectif étant de présenter à la prochaine Assemblée Générale, un programme de travaux adapté à vos besoins et une première estimation du coût des travaux.

Ce qu'il s'est passé depuis l'Assemblée Générale ...

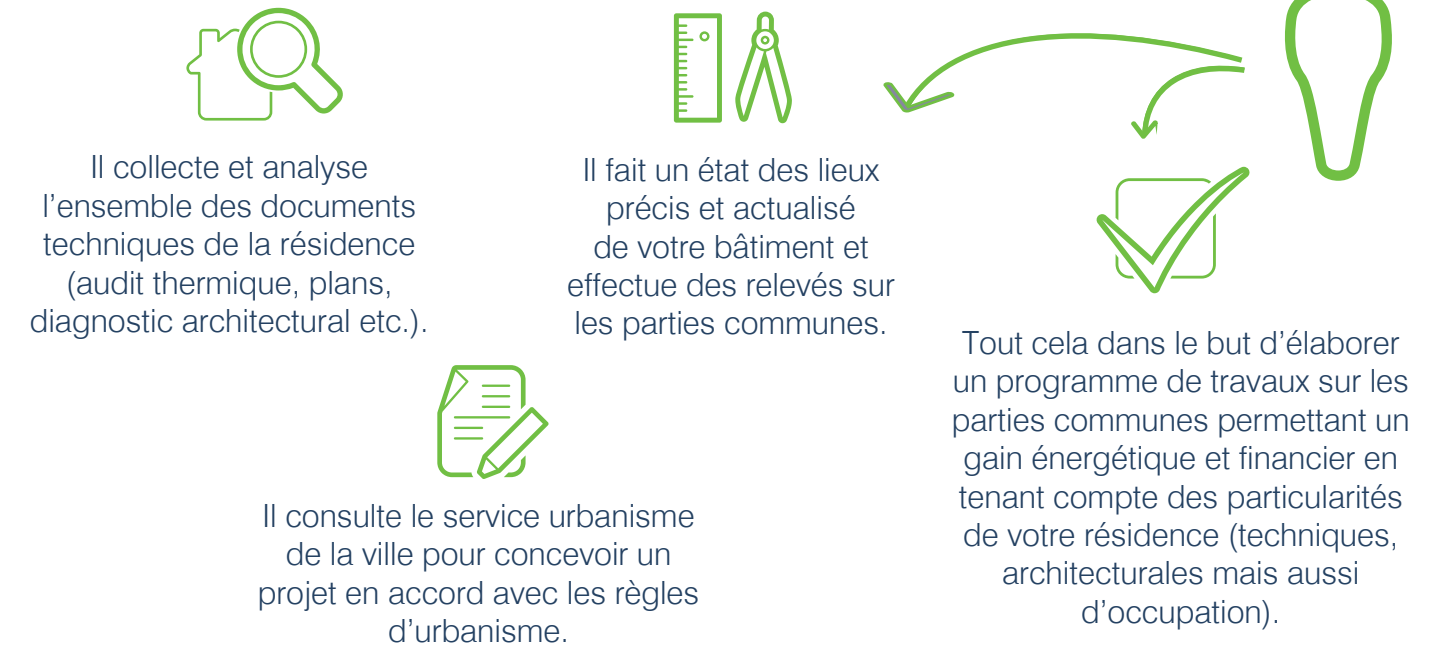


La suite des étapes :

La prochaine Assemblée Générale doit permettre de présenter à l'ensemble des copropriétaires les principales étapes d'un projet de rénovation, de présenter le rendu de l'étude du maître d'oeuvre : préconisations de travaux, évaluation énergétique, chiffrage du coût des travaux et information sur le panel des aides mobilisables.

À l'issue de cette seconde Assemblée Générale, vous serez amené à voter pour la continuité du projet. La prochaine étape étant la consultation des entreprises pour permettre d'obtenir des devis, d'affiner le coût de l'opération, de faire des estimations de quote-part travaux par typologie de logement, et d'identifier les aides mobilisables pour chaque copropriétaire (courrier, tenue de permanences).

Les missions du Maître d'oeuvre :



Les acteurs de votre projet

PASS COPROPRIÉTÉ

Hauts-de-France Pass Copropriété est un service 100% public d'accompagnement à la rénovation énergétique proposé par la Régie régionale du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique). Le dispositif vise à faciliter la rénovation énergétique de votre copropriété. Hauts-de-France Pass Copropriété, en lien avec le conseil syndical et votre syndic, fait bénéficier votre copropriété des compétences nécessaires à la réussite du projet en garantissant la bonne traduction de vos besoins auprès de l'ensemble des acteurs du projet (recrutement des équipes techniques, suivi du chantier, recherche de financement, etc.).

NEXITY

NEXITY, votre syndic, vous accompagne au quotidien dans la gestion de la copropriété. Vous lui avez donné pouvoir par délibération de l'Assemblée Générale du 04 février 2020 pour agir en votre nom et signer avec Hauts-de-France Pass Copropriété le contrat d'adhésion au dispositif permettant de lancer la première étape du projet de rénovation de votre résidence.

CABINET SILVERT

Cabinet Silvert est un bureau d'études exerçant dans les domaines d'activité du bâtiment en qualité de maître d'oeuvre. Le bureau vient d'être missionné pour réaliser l'audit global de votre résidence. Il s'assure du bon déroulement du projet grâce à la définition d'un programme de travaux optimal (solutions techniques, gain énergétique, contraintes architecturales), la mise en concurrence des entreprises et un suivi rigoureux du chantier (respect des délais et du budget).

HABITAT RÉNOVÉ

La plateforme de la rénovation énergétique de votre agglomération, Habitat Rénové, est votre interlocuteur local pour vous informer, vous conseiller sur votre projet et notamment sur les aides financières.

et bien entendu, votre **CONSEIL SYNDICAL** qui participe activement à l'élaboration du projet de rénovation de votre résidence.